

<u>PROPOSITION</u>	<u>Très opposé</u>	<u>Plutôt opposé</u>	<u>Sans opinion</u>	<u>Plutôt en faveur de</u>	<u>Très en faveur de</u>
9. Refonder le décret inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X

*Vos raisons d'adhésion/opposition à cette proposition :*

*Le décret Inscription a été un fiasco.*

*Il y avait un réel problème, à savoir un manque de places dans les écoles demandées par les parents. 12 ans après le problème est encore plus grave.*

*Le décret Inscription limite le choix des parents et est injuste car des stratégies sont mises en œuvre pour maximiser les chances de trouver une place dans une école de son choix, même si ce n'est pas le premier choix.*

*Le décret Inscription met en lumière les écoles qui sont remplies lors de la première phase, ce qui est interprété par les parents (et les enseignants ? et les élèves ?) comme étant les « bonnes » écoles.... et les autres sont donc perçues comme « mauvaises »*

*Le décret Inscription diminue la mixité sociale, par le critère géographique d'une part et par les priorités d'autre part.*

*Si vous adhérez à cette proposition, merci de répondre aux 3 questions ci-dessous:*

1. L'objectif poursuivi par cette refondation et les critères d'évaluation prévus

Voir priorité 3

<u>PROPOSITION</u>	<u>Très opposé</u>	<u>Plutôt opposé</u>	<u>Sans opinion</u>	<u>Plutôt en faveur de</u>	<u>Très en faveur de</u>
12. La création de places en qualité, quantité et diversité de projets pédagogiques permettant à tous les élèves d'accéder à un enseignement dont la C.F, par l'octroi de subvention, garantit la qualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X

*Vos raisons d'adhésion/opposition à cette proposition.*

*Si vous adhérez à cette proposition, merci de répondre aux 3 questions ci-dessous:*

1. L'objectif poursuivi de ces créations de places et les critères d'évaluation prévus

*Créer des places suffisantes afin que tout parent puisse trouver pour chacun des ses enfants l'école qui lui corresponde.*

2. Les actions et modalités concrètes à sa mise en œuvre

*Encouragement à la création d'écoles par des PO communaux ou des ASBL.*

*Autonomie accordée à ces PO pour la création d'écoles quant à la pédagogie et la mise en œuvre.*

*Prêts à taux 0 et subsides 10 à 20 % plus élevés les 6 premières années.*